

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  |
| <b>Herausgeber:</b> | Société fribourgeoise d'éducation  |
| <b>Band:</b>        | 71 (1942)  |
| <b>Heft:</b>        | 13   |
| <b>Rubrik:</b>      | 1. Réorganisation de l'École normale des instituteurs dont la réouverture est prévue pour 1943 |

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation  
et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg.* Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1<sup>er</sup> des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1<sup>er</sup> des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

**SOMMAIRE.** Partie officielle : 1. *Réorganisation de l'Ecole normale des instituteurs.*

— 2. *Revision partielle du programme des examens pour l'obtention du brevet de capacité, enseignement primaire.* — 3. *Nominations effectuées durant la période des mutations 1942.* — 4. *Renouvellement des brevets pour l'enseignement primaire.* — 5. *La collecte pour la Croix-Rouge.* — 6. *Le chauffage des écoles.*  
Partie non officielle : *Trop de hâte ou trop de parole.* — *Après une lecture de Gotthelf.* — *Un nouvel ouvrage de Son Excellence Mgr Besson.*

Partie pratique : *Programme de 3<sup>e</sup> année (suite).* — *Concours de composition de la « Semaine suisse ».* — *Bibliographie.* — *Soignons notre langage.* — *Société des institutrices fribourgeoises.*

## Partie officielle

### 1. Réorganisation de l'Ecole normale des instituteurs dont la réouverture est prévue pour 1943

**Conditions et programme d'admission à la 1<sup>re</sup> année d'études.**

1. Conditions d'ordre sanitaire et moral : Les candidats doivent fournir la preuve de santé physique et morale, ainsi que d'un bon jugement. L'examen médical est réservé.

2. Conditions d'âge et d'études préliminaires : Les candidats doivent avoir 15 ans au moins dans l'année civile et avoir parcouru avec succès le programme correspondant à deux années d'école secondaire. Ils subiront, en outre, un examen.

3. Connaissances requises dans les principales branches dont le fondement est la langue maternelle :

I. LANGUE MATERNELLE. — 1. *Lecture* intelligente d'un texte de difficulté moyenne, prononciation correcte, articulation normale. Compte-rendu aisé. — 2. *Grammaire* : Connaissance des parties du discours ; définition, division, variations orthographiques et fonctions. Conjugaison des verbes réguliers à tous les modes et à tous les temps, ainsi que des principaux verbes irréguliers. Règles des participes présents et des participes passés. Nature des propositions. Analyse grammaticale et logique. — 3. *Orthographe* : Connaissance de l'orthographe d'usage et des règles de grammaire nécessaires pour la dictée d'un texte littéraire de difficulté moyenne. — 4. *Rédaction* correcte d'une lettre, d'une description et d'une narration.

II. MATHÉMATIQUES. — Les fractions décimales, les fractions ordinaires, le système métrique, la règle de trois simple et composée, les règles d'intérêt et d'escompte, les partages directement et inversement proportionnels, les mélanges, les surfaces et les principaux volumes. Calcul oral et écrit.

III. COMPTABILITÉ. — Notes et factures ; escompte sur facture ; devis. Prix de revient appliqué à l'agriculture et aux métiers. Comptes dressés par Recettes et Dépenses, ou Entrées et Sorties.

IV. CONNAISSANCES CIVIQUES. — a) Géographie : Notions générales sur les continents et le globe terrestre, les climats et les zones de végétation. Lecture des cartes. Connaissance détaillée de la géographie du canton, de la Suisse et de l'Europe. — b) Histoire : Phases et événements principaux de l'histoire du canton et de la Suisse. — Instruction civique : Connaissance des principaux droits et devoirs du citoyen suisse. La commune, la paroisse, le canton et la Confédération.

## 2. Revision partielle du programme des examens pour l'obtention du brevet de capacité, enseignement primaire

La commission cantonale des études, dans sa séance du 19 octobre 1942, a modifié comme suit le programme pour l'obtention du brevet :

### III. LANGUE MATERNELLE

#### 5. *Littérature*

#### B. *Théorie du style*

1<sup>er</sup> alinéa (adjonction) : Les notions sont présentées au moyen d'exemples.